

**FRAIS DE SANTE 2022
- REGIME GENERAL -**

Dans l'attente de la réception des dossiers complets que Gras Savoye adressera très prochainement à l'ensemble des salariés d'Elior France, vous trouverez ci-dessous une synthèse de la couverture Frais de Santé.

Tout collaborateur qui rejoint Elior entreprises bénéficie d'une couverture sociale familiale (salarié, enfants et ascendants à charge) pour les dépenses de santé ⁽¹⁾ et les arrêts maladie ; ces régimes restent gérés par Gras Savoye.

Le régime Frais de santé couvre les **honoraires médicaux** et les **dépenses de médicaments**.

Affiliation salarié, enfants et ascendants à charge (niveau 1 obligatoire)

3 niveaux de couverture sont proposés, avec des montants de cotisations et de remboursements différents, présentés dans le dossier remis à l'embauche : le niveau 1 est obligatoire ; on peut y ajouter une option, facultative ; on peut encore y ajouter un contrat dit Santé+ :

- **Niveau 1 :** régime de base obligatoire = 32,16 € par mois pour le salarié
Niveau d'adhésion par défaut ; la cotisation est retenue sur salaire.
- **Niveau 2 :** Niveau 1 + Option 1 = 32,16 € + 25,20 € = 57,36 € par mois pour le salarié
L'imprimé d'adhésion à l'Option doit être envoyé obligatoirement au Service Paie ; la cotisation est retenue sur salaire.
- **Niveau 3 :** Niveau 2 + régime Santé+ = 57,36 € + 47,61 € = 104,97 € par mois pour le salarié
L'imprimé d'adhésion à l'Option doit être envoyé au Service Paie ; la cotisation de 57,36 € est retenue sur salaire.
L'imprimé d'adhésion à Santé+ est à renvoyer à Gras Savoye avec le formulaire de prélèvement SEPA ; la cotisation de 47,61 € est prélevée par Gras Savoye. ⁽²⁾

Quel que soit le niveau de couverture retenu, le bulletin d'affiliation est à retourner à Gras Savoye pour obtenir la carte de tiers payant.

Affiliation facultative pour le conjoint

Les salariés qui le souhaitent peuvent faire bénéficier leur conjoint de la mutuelle d'Elior **du même niveau de garantie**, sous réserve du versement d'une **cotisation complémentaire** :

- **Niveau 1 :** 63,66 € par mois
- **Niveau 2 :** 86,11 € par mois
- **Niveau 3 :** 128,46 par mois

La cotisation pour le conjoint étant prélevée par Gras Savoye, le bulletin d'affiliation est à adresser directement à Gras Savoye avec le formulaire de prélèvement SEPA.

Pour maintenir ou résilier l'adhésion du conjoint :

Les salariés qui souhaitent maintenir ou résilier l'adhésion de leur conjoint devront le faire en ligne sur www.witiwi.fr ou retourner à Gras Savoye la page 3 du courrier que chacun recevra prochainement, accompagné du mandat SEPA qui y sera joint.

David VERDIER
Directeur des Ressources Humaines

¹ Des cas de dispense existent. Ils sont précisés dans le document Demande de dispense d'affiliation figurant dans le dossier remis à l'embauche

² Tarifs 2022